



DRDJSCS
Des Pays de la Loire
et de la
Loire-Atlantique
**MISSION D'APPUI
TRANSVERSAL ET
TERRITORIAL**

Pays de la Loire

Plateforme

d'observation sociale

Lettre électronique n°15 – novembre 2018

LA VIE DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE

La prochaine réunion du comité technique aura lieu le 28 février 2018. D'ici là les ressources de la plateforme vont accompagner la mise en place de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté « Investir dans les solidarités pour l'émancipation de tous » (#InvestirDansLesSolidarités).

LA CONFERENCE ANNUELLE DES PARTENAIRES

Une prochaine Conférence des partenaires est en cours de préparation. Elle se tiendra le 1^{er} février 2019 à Nantes. En lien avec l'actualité sur la pauvreté des enfants et des jeunes, la thématique de l'année 2018/2019 sera celle des jeunes vulnérables en Pays de la Loire. Le programme sera précisé ultérieurement.

Vous serez donc prochainement informés des détails et modalités pratiques de ce temps fort de la plateforme.

GRUPE DE TRAVAIL « HEBERGEMENT-LOGEMENT »

Le groupe poursuit aujourd'hui son travail autour des indicateurs de l'application web SI-SIAO. L'objectif est de pouvoir produire un 1^{er} bulletin diffusable avant la fin de l'année 2018. Par ailleurs, le groupe d'une part travaille aussi sur la question des jeunes ayant eu un parcours à l'ASE et d'autre part poursuit la réalisation des enquêtes-flash sur l'hébergement d'urgence.

GRUPE DE TRAVAIL « VIE ASSOCIATIVE »

Afin de poursuivre le travail du groupe autour de l'élaboration d'un socle d'indicateurs, une prochaine rencontre est prévue en février 2018 (notamment sur les indicateurs susceptibles de mieux appréhender les « fragilités associatives »).

GRUPE DE TRAVAIL « FINISS »

A notamment été acté lors de la rencontre de ce groupe, le fait que la DRDJSCS prend dorénavant en charge la saisie dans Finiss (jusqu'ici effectuée par chacune des DD). Une procédure de récupération des informations a été convenue et des temps de bilan/suivi à échéance régulière fixés...

VEILLE DOCUMENTAIRE

COHESION SOCIALE (revenus, pauvreté, surendettement, inclusion bancaire, accès aux droits, participation sociale...)

Publications nationales :

Salaire horaire : l'importance de la catégorie socioprofessionnelle et du diplôme

Insee Focus, n°116, juin 2018 (Insee)

En 2014, dans les entreprises privées et publiques de 10 salariés ou plus, le salaire horaire habituel moyen est de 17,3 euros bruts, en incluant les primes régulières. Des disparités importantes existent selon la catégorie socioprofessionnelle et le diplôme. Elles s'avèrent moindres selon l'âge, le sexe, le secteur d'activité ou le type de poste occupé. Ces écarts salariaux s'atténuent nettement lorsque l'on tient compte des caractéristiques du salarié, du poste occupé et de l'entreprise employeuse.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3564663>

Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie

La Note d'analyse, n°68, juillet 2018 (France Stratégie)

Quel est le poids de la reproduction sociale en France ? Des informations statistiques inédites permettent de quantifier l'influence de l'origine sociale sur le niveau de vie et montrent que l'inégalité des chances passe par le niveau de diplôme. On savait l'ascenseur social en panne en France. On sait maintenant le mesurer. Un enfant de cadre supérieur a 4,5 fois plus de chances d'appartenir aux 20% les plus riches qu'un enfant d'ouvrier. C'est un des résultats de cette étude inédite qui évalue non seulement l'effet de l'origine sociale sur le niveau de vie des personnes mais montre également que l'inégalité des chances est d'abord une inégalité des chances éducatives.

<http://strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-na68-nessouslamemeetoile-05-07-2018.pdf>

Lutter contre la pauvreté des familles et des enfants – Constats et propositions du HCFEA

Note de synthèse, juin 2018 (HCFEA)

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, par l'intermédiaire de son Conseil de la famille, a inscrit à son programme de travail la question suivante : « Comment lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des familles et des enfants, et réduire les inégalités ? ».

Il s'agit d'une part d'identifier les caractéristiques des familles pauvres ou en risque d'exclusion sociale, et les difficultés auxquelles elles sont confrontées ainsi que leurs enfants, et d'autre part d'interroger les politiques publiques conduites pour lutter contre la pauvreté et le risque d'exclusion sociale et contre leurs conséquences.

L'objectif des travaux du Conseil de la famille est d'apporter une contribution à cette stratégie et aux débats sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de soumettre des pistes pour améliorer la situation des familles concernées.

http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/NOTE_Synthese_-_pauvrete_et_familles_-5_juin.pdf

Un quart des bénéficiaires du RSA et de l'ASS sortent des minima sociaux chaque année

Études et Résultats, n°1073, juillet 2018 (Drees)

D'une fin d'année à l'autre, un bénéficiaire sur quatre du revenu de solidarité active (RSA) socle et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) sort des minima sociaux d'insertion (c'est à-dire l'allocation aux adultes handicapés [AAH], le RSA socle et l'ASS). En revanche, la part des allocataires de l'AAH sortants est nettement moindre (6%). La sortie des minima sociaux peut être consécutive à la reprise d'un emploi ou à d'autres motifs, tel un changement de statut familial. 55% des bénéficiaires de l'ASS sortant des minima ont un emploi salarié, contre 43% pour le RSA socle et 23% pour l'AAH. La moitié des bénéficiaires du RSA socle sortis une année restent en dehors des minima les cinq années suivantes, signe d'une sortie durable de ces minima.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1073.pdf>

En 2016, le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue pour la première fois depuis 2008

Études et Résultats, n°1072, juillet 2018 (Drees)

Fin 2016, 4,15 millions de personnes perçoivent un minimum social. Le nombre d'allocataires de minima sociaux diminue de 1,8% en un an, hors allocation temporaire d'attente (ATA) et allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette baisse, une

première depuis 2008, confirme la moindre hausse observée en 2014 et 2015 : le nombre d'allocataires avait augmenté de, respectivement, +2,7 % et +1,6 %, après deux années de hausse notable en 2012 et 2013 (+4,4 % et +4,7 %).

Cette évolution tient surtout au nombre d'allocataires du RSA (1,86 million de foyers fin 2016) qui diminue de 4,3 % en 2016. Cette baisse se prolonge en 2017, mais à un rythme moindre (-0,5%). Le RSA est particulièrement sensible à la situation du marché du travail, tout comme l'ASS dont les effectifs diminuent eux aussi en 2016 (-3,9%).

En revanche, les effectifs de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) augmentent en 2016 quasiment au même rythme que ces quatre dernières années (+2,6%), puis de façon plus soutenue en 2017 (+3,6%). Le nombre d'allocataires du minimum vieillesse, lui, reste stable de 2013 à 2016.

En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, environ 7 millions de personnes, soit 11% de l'ensemble de la population, sont couvertes par les minima sociaux, fin 2016. Dans les DROM, un tiers de la population est couverte.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1072.pdf>

Les niveaux de vie en 2016

Insee Première, n°1710, septembre 2018 (Insee)

La prime d'activité soutient l'évolution du niveau de vie des plus modestes.

En 2016, en France, le niveau de vie médian de la population s'élève à 20 520 euros annuels, soit un montant supérieur de 0,9% à celui de 2015 en euros constants. Il retrouve son niveau d'avant-crise. Les 10% de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11040 euros annuels. Les 10% les plus aisées ont un niveau de vie au moins 3,4 fois supérieur, au-delà de 37570 euros. En 2016, les niveaux de vie augmentent davantage dans le bas et le milieu de la distribution. Les ménages les plus modestes ont notamment bénéficié de la mise en place de la prime d'activité en janvier 2016. Les niveaux de vie sont en revanche stables dans le haut de la distribution et diminuent même pour les 5% les plus aisés.

Après une stabilité en 2015, les inégalités globales diminuent légèrement en 2016. L'indice de Gini passe de 0,292 à 0,288.

En 2016, 8,8 millions de personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire, qui s'élève à 1 026 euros par mois. Le taux de pauvreté s'établit à 14,0% de la population, après 14,2% en 2015. L'intensité de la pauvreté est stable à 19,7%.

La situation vis-à-vis de la pauvreté reste très liée au statut d'activité. En 2016, 38,3% des chômeurs vivent au-dessous du seuil de pauvreté contre 6,4% des salariés. Le taux de pauvreté varie également fortement selon la situation familiale : 34,8% des personnes vivant dans une famille monoparentale sont pauvres en 2016.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3610277>

La ségrégation sociale entre collèves

Insee Analyse, n°40, septembre 2018 (Insee)

Un reflet de la ségrégation résidentielle nettement amplifié par les choix des familles, notamment vers l'enseignement privé.

La ségrégation sociale observée dans les collèges reflète en partie la ségrégation résidentielle : dans les grandes villes, du fait de l'application de la carte scolaire, les profils sociaux des collèves publics sont très différenciés, car les caractéristiques sociales des quartiers correspondant à leur secteur de recrutement le sont également. Néanmoins, les choix des familles amplifient nettement la ségrégation sociale entre élèves à l'entrée en 6e : dans les villes de Paris, Bordeaux et Clermont-Ferrand étudiées ici, cette ségrégation serait entre un tiers et moitié moins élevée si les élèves étaient scolarisés dans le collège public de leur quartier. Ce surcroît de ségrégation s'explique pour l'essentiel par le choix de certaines familles en faveur de l'enseignement privé : la composition sociale des élèves scolarisés dans un collège privé se distingue fortement de celle des élèves de leur quartier qui restent dans un collège public. Le choix d'un collège public en dehors du secteur assigné par la carte scolaire n'accroît la ségrégation entre les établissements scolaires que de façon marginale : si les élèves concernés ont une origine sociale qui se distingue parfois de celle de leur secteur, ils côtoient in fine dans leur collège des camarades de milieux sociaux variés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3614217>

Les foyers bénéficiaires du Rsa : 1,84 millions à fin juin 2018

Rsa conjoncture, n°23, septembre 2018 (Cnaf)

Au titre de juin 2018, près de 1,84 million de foyers résidant en France entière bénéficient du revenu de solidarité active (Rsa) versé par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Le nombre de bénéficiaires progresse ainsi de 0,7% entre juin 2017 et juin 2018, après avoir connu une phase de décroissance durant 7 trimestres consécutifs (en glissement annuel), suivie d'une relative stabilité au trimestre précédent.

En corrigeant ces données des variations saisonnières et en neutralisant l'effet des revalorisations du barème, le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa est relativement stable entre mars et juin 2018, après avoir connu une hausse de 0,6% au trimestre précédent. Cette évolution est à relier aux mesures réglementaires récemment mises en place, dont les effets ont joué dans le sens contraire sur la période : la téléprocédure des demandes de Rsa a facilité l'accès à la prestation, tandis que la baisse des cotisations sociales entrée en vigueur au 1er janvier 2018 a entraîné une hausse des revenus d'activité des bénéficiaires et la sortie du dispositif d'un certain nombre d'entre eux au cours du second trimestre.

Au cours du 2e trimestre 2018, les Caf ont versé près de 2,73 milliards d'euros au titre du Rsa, contre 2,66 milliards d'euros au 2e

trimestre 2017. Les masses financières ont ainsi progressé de 2,6% en un an, en lien avec la hausse du montant moyen versé aux allocataires à la suite des revalorisations de la prestation en septembre 2017 et avril 2018.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa_conjoncture/Rsa_Conjoncture_n23_%28002%29.pdf



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Villes moyennes : situation plutôt favorable avant 2009 mais impact plus marqué de la crise

Insee Analyses Pays de la Loire, n°66, septembre 2018 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, globalement, la population et l'emploi des villes moyennes augmentent de façon dynamique entre 1990 et 2009. Toutefois, la croissance est inégale selon les villes. La crise a fortement infléchi cette trajectoire. Des entreprises phares, industrielles notamment, sont parfois le premier employeur de la ville ; le marché du travail local a pu être fortement impacté par les difficultés rencontrées par ces entreprises avec la crise. Les villes où l'emploi présentiel est plus développé, notamment sur le littoral, tirent davantage leur épingle du jeu. La situation des villes moyennes est globalement plus favorable dans la région qu'en France métropolitaine.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3615686>

EMPLOI-TRAVAIL-FORMATION

Publications nationales :

Le chômage de longue durée des personnes d'origine étrangère a-t-il un impact sur leur sociabilité ?

Document d'études, n°2018-218, mai 2018 (Dares)

La sociabilité hors du groupe d'origine est un vecteur important d'intégration à la société d'accueil pour les populations d'origine étrangère. Or il est probable que des difficultés prolongées pour trouver un emploi poussent certains à adopter une attitude de repli communautaire ou diminuent leurs opportunités de rencontre hors du groupe d'origine. À partir des données de l'enquête française TeO [2008], nous évaluons dans quelle mesure être durablement éloigné de l'emploi influence la sociabilité hors du groupe d'origine pour les travailleurs d'origine étrangère. Notre stratégie économétrique est basée sur l'utilisation, comme instrument, du fait d'être victime d'une fermeture d'entreprise ou d'un licenciement collectif.

Les résultats indiquent qu'être au chômage depuis au moins un an augmente de plus de 40% la probabilité d'avoir au moins la moitié de ses amis de la même origine. Il n'est toutefois pas possible de savoir dans quelle mesure ce résultat est dû à une évolution des préférences ou des opportunités de rencontre des individus.

Cette étude met en évidence un resserrement de la sociabilité liée au chômage de longue durée pour les populations d'origine étrangère vivant en France. Ce résultat s'inscrit dans la littérature sur l'intégration des immigrants et de leurs descendants au pays d'accueil ; il est également lié aux recherches récentes étudiant la façon dont l'identité sociale des individus se forme en fonction du contexte économique.

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de_218_vd.pdf

Les trajectoires des individus payés au voisinage du Smic pendant la crise

Document d'études, n°2018-219, juin 2018 (Dares)

Les trajectoires salariales des individus rémunérés au voisinage du Smic constituent une question centrale pour la dynamique salariale en général et pour le pilotage du salaire minimum en particulier. En effet, les implications d'une modération ou d'un coup de pouce au Smic ne sont pas les mêmes en fonction du devenir salarial des individus rémunérés au Smic.

Cette question a notamment fait l'objet en 2010 d'une étude sur 1995-2007 dans le cadre de travaux menés par le groupe d'experts sur le Smic qui fait chaque année une recommandation au gouvernement en matière de revalorisation du salaire minimum. Le travail présenté ici a été mené une nouvelle fois dans le cadre des travaux de ce groupe d'experts et vise à actualiser l'étude menée en 2010.

L'actualisation de cette étude sur une période plus récente (2005-2013) permet notamment d'évaluer dans quelle mesure les trajectoires des individus ont été impactées par la crise de 2008. Les trajectoires sont analysées sur le court terme (sur cinq trimestres) à partir des données de l'enquête Emploi en continu, et à moyen terme (sur cinq ans) à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

La crise semble avoir exposé un peu plus fortement les salariés au voisinage du Smic au risque de chômage ou d'inactivité dans leurs trajectoires de court terme relativement aux autres salariés. Ce constat est lié aux caractéristiques sociodémographiques et d'emploi de ces salariés (niveau de diplôme, type de contrat de travail, sexe). Par ailleurs, les progressions salariales à l'horizon de 15 mois ont été moins fréquentes lors de la crise pour les salariés dont la rémunération se situe au voisinage du Smic.

Envisagées sur un horizon plus long, les trajectoires salariales des individus ont été peu modifiées par la crise. Ainsi, parmi les salariés au voisinage du Smic en France en 2007, 2008 ou 2009, un peu plus de la moitié restent sans interruption en emploi salarié dans le secteur privé pendant les cinq années au cours desquelles ils sont suivis. Un peu plus de 60% de ces salariés stables dans l'emploi salarié privé évoluent vers un salaire supérieur sans aller-retour vers le voisinage du Smic. Ces proportions sont proches de celles qui étaient observées dans l'étude de 2010 pour les cohortes 1995 à 2007. Toutefois, deux tiers des salariés évoluant vers un salaire supérieur gardent un salaire inférieur à 1,3 fois le Smic à l'horizon de cinq ans.

La stabilité des trajectoires pendant la crise par rapport à celles observées pour les cohortes 1995 à 2007 peut résulter d'une conjugaison d'effets contradictoires liés à la grande récession. Elle pourrait en particulier s'expliquer par un double mouvement : le moindre dynamisme du salaire minimum au cours de la période 2007-2013 a pu favoriser des ascensions salariales au-delà du salaire minimum mais la dégradation de l'emploi et des salaires a pu au contraire freiner la progression des rémunérations.

http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de_219_trajectoires_des_individus_payes_au_smic.pdf

CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?

Dares Analyses, n°2018-026, juin 2018 (Dares)

En France, 88% des salariés (hors intérim) sont en contrat à durée indéterminée (CDI) et 12% en contrat à durée déterminée (CDD) en 2017. Cette part de CDD dans l'emploi salarié a augmenté fortement entre 1982 et 2002, puis plus modérément.

Au sein des flux d'embauches en CDD et CDI, la part des CDD a nettement progressé en vingt-cinq ans, notamment à partir des années 2000, passant de 76% en 1993 à 87% en 2017. Cette évolution structurelle dans les mouvements de main-d'œuvre

s'accompagne d'une forte hausse des contrats de très courte durée ; en 2017, 30% des CDD ne durent qu'une seule journée. Le phénomène est particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité, comme l'hébergement médico-social, l'audiovisuel ou la restauration. Il est moins marqué dans l'industrie et la construction, où l'emploi temporaire passe avant tout par l'intérim. En 2017, 40% des salariés ont un contrat de moins d'un mois au cours d'un trimestre donné, sans avoir ce trimestre-là ni CDI ni CDD plus long et signent en moyenne 3,5 CDD de moins d'un mois dans le trimestre.

En matière de rupture de contrats, les pratiques ont évolué suite, notamment, à l'instauration des ruptures conventionnelles en 2008. Ces dernières se seraient substituées principalement aux démissions et également en partie aux licenciements économiques. Ceux-ci voient donc leur baisse tendancielle accentuée par cette nouvelle forme de rupture.

Le taux de rotation de la main-d'œuvre augmente fortement en vingt-cinq ans, passant de 29% en 1993 à 96% en 2017. Cette hausse résulte essentiellement du développement des CDD très courts, alors que le recours au CDI reste relativement stable. Les pratiques contractuelles font ainsi apparaître une dualisation du marché du travail plus marquée, entre des salariés en CDI et d'autres multipliant les contrats très courts.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-026v2.pdf>

Le travail en horaires atypiques : quels salariés pour quelle organisation du temps de travail ?

Dares Analyses, n°2018-030, juin 2018 (Dares)

Travailler le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche – en horaires dits « atypiques » en comparaison des horaires standards en journée, du lundi au vendredi – ne constitue pas des situations marginales. En 2017, en France (hors Mayotte), 44% des salariés (10,4 millions de personnes) sont, au cours d'un mois, soumis à au moins un horaire de travail atypique sur leur lieu de travail, à leur domicile ou ailleurs. Le travail le samedi est le plus répandu avec 35% des salariés mobilisés.

Les horaires atypiques concernent davantage les hommes et sont moins fréquents chez les plus âgés. Ils se concentrent dans certaines familles professionnelles et certains secteurs d'activité, notamment pour assurer la continuité de la vie sociale, la permanence des services de soins, la protection et la sécurité des personnes et des biens.

Même si les horaires atypiques donnent parfois lieu à des récupérations, les salariés qui en effectuent ont également des durées de travail plus longues que les autres salariés, à temps complet comme à temps partiel, et sont contraints à une plus grande disponibilité au-delà de leurs horaires habituels de travail.

76% des non-salariés, soit 2,4 millions de personnes, sont également soumis à au moins un horaire atypique un mois donné.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-030.pdf>

Emploi, chômage et population active en 2017

Dares Analyses, n°2018-031, juillet 2018 (Dares)

Au cours de l'année 2017, le nombre de personnes en emploi a augmenté de 341 000 en France (hors Mayotte). Dans le secteur privé, 355 000 emplois salariés ont été créés en net après +205 000 en 2016, tandis que l'emploi dans la fonction publique reculait légèrement (-7 000). L'emploi intérimaire, qui s'est accru de 124 000, dépasse pour la première fois en 2017 son niveau d'avant-crise. L'emploi hors intérim, comme l'emploi intérimaire, a augmenté dans l'industrie, la construction et le tertiaire. Le nombre d'emplois aidés a reculé de 205 000, soit une baisse de 13,5%, contribuant à un ralentissement de l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand.

Entre fin 2016 et fin 2017, le taux de chômage a diminué de 1,0 point : fin 2017, il est ainsi 1,5 point en deçà de son point haut du 2e trimestre 2015. En 2017, la baisse a concerné toutes les tranches d'âge et a été du même ordre pour les femmes et pour les hommes. Le taux de chômage s'établit en fin d'année à 9,0% en France et 8,6% en métropole. Fin 2017, 2,5 millions de personnes sont au chômage en métropole, et 1,5 million appartiennent au halo autour du chômage : sans emploi, elles en cherchent un mais ne sont pas disponibles immédiatement pour travailler, ou souhaitent travailler mais n'ont pas fait de démarche active de recherche. Le nombre de chômeurs au sens du BIT a baissé de 303 000 en 2017, tandis que le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A est resté quasiment stable (-2 000) et atteint 3,5 millions au 4e trimestre.

Fin 2017, 66,3% des 50-64 ans sont actifs, en emploi ou au chômage, soit +1,1 point sur un an. À la suite des différentes réformes des retraites et des dispositifs de pré-retraite, la participation des seniors au marché du travail a augmenté continuellement depuis début 2004.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-031.pdf>

L'emploi des seniors en hausse entre 2007 et 2017 : plus de temps partiel et d'emplois à durée limitée

Insee Focus, n°119, juillet 2018 (Insee)

Entre 2007 et 2017, en France métropolitaine, alors que le taux d'emploi des 25-49 ans a reculé de 1,9 point (80,6% en 2017), celui des 50-64 ans a augmenté de 8,2 points (61,5% en 2017). Cette progression est surtout le fait des personnes de 55 ans ou plus, même si le taux d'emploi des 60-64 ans demeure faible (29,2% en 2017).

En 10 ans, les conditions d'emploi des seniors ont évolué. La part des cadres et des professions intermédiaires a progressé pour les seniors, mais moins que pour le reste de la population. Celle des emplois à durée limitée, moins élevée pour eux, a augmenté entre 2007 et 2017. Plus répandu chez les seniors, le temps partiel s'est plus développé pour eux. Cependant, lorsqu'ils sont à temps partiel, les seniors souhaitent moins souvent travailler davantage.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3582878>

L'entrée sur le marché du travail des jeunes de la voie professionnelle rénovée

Bref, n°365, juillet 2018 (Céreq)

Parmi les sortants de la Génération 2013, se trouvent, pour la première fois, les détenteurs du nouveau baccalauréat professionnel en trois ans. Cette réforme, qui réorganise la voie professionnelle, interroge autant les parcours éducatifs que les élèves accomplissent désormais que les trajectoires d'emploi que vont connaître les sortants de cette filière rénovée. En la matière, il s'avère que, bien que plus nombreux, les bacheliers professionnels conservent une place bien identifiée dans les organisations productives.

http://www.cereq.fr/index.php/content/download/21408/184643/file/Bref365_num.pdf

Près des trois quarts des jeunes ont eu une expérience professionnelle dans le cadre de leurs études

Insee Focus, n°123, août 2018 (Insee)

En 2016, huit diplômés sur dix âgés de 15 à 34 ans et ayant achevé leurs études ont travaillé pendant leur cursus, le plus souvent dans le cadre de leur formation. Un peu plus d'un tiers de ces jeunes ont cumulé au moins 6 mois d'expériences obligatoires pour leurs études. Les diplômés du supérieur ont plus souvent des expériences longues et inscrites dans leurs études.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3594292>

Quels effets de l'accompagnement sur le devenir des salariés en insertion ?

Document d'études, n°2018-224, septembre 2018 (Dares)

Les structures du secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) sont spécialisées dans l'accueil des personnes en difficulté auxquelles elles proposent un emploi associé à un accompagnement social et professionnel personnalisé. L'objectif de cet article est d'évaluer l'impact de l'accompagnement dont bénéficient les salariés de ce secteur sur leur situation professionnelle ainsi que sur leur ressenti à l'issue du passage par la structure (satisfaction globale, sentiment d'avoir acquis de nouvelles compétences, amélioration de l'estime de soi, de la situation financière, des conditions de logement, résolution des problèmes administratifs), contribuant ainsi à la littérature empirique assez peu développée sur ce sujet.

L'accompagnement est ici mesuré de manière subjective, à partir des réponses du salarié à des questions sur les actions engagées par la structure qui l'emploie, même si les déclarations des structures semblent bien confirmer celles de leurs salariés. L'évaluation est réalisée en mobilisant des techniques d'appariement sur le score de propension à partir de données issues de l'appariement des deux volets, « salariés » et « employeurs », d'une enquête menée par la Dares en 2012 sur le secteur de l'IAE. La richesse des informations contenues dans l'enquête permet de supposer que le fait d'avoir été ou non accompagné est aléatoire conditionnellement aux caractéristiques observables retenues. L'hétérogénéité de l'effet de l'accompagnement est appréhendée en affinant l'analyse selon la nature de l'accompagnement reçu.

Globalement, l'accompagnement est favorable aux salariés de l'IAE. Il joue positivement sur leur probabilité d'accéder à une formation et d'être en emploi plutôt qu'au chômage ou inactif dix-huit mois après l'entrée dans une structure de l'IAE. Cet accompagnement permet aux salariés de l'IAE de porter un regard plus positif sur leur situation et de résoudre la plupart de leurs problèmes sociaux.

L'hétérogénéité de l'effet de l'accompagnement est appréhendée en affinant l'analyse selon la nature de l'accompagnement reçu.

https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/de_224_vd.pdf



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Chômage et territoires en 2017 : des disparités marquées

Dares Résultats, n°2018-043, septembre 2018 (Dares)

En 2017, le taux de chômage s'élève à 9,1% en France métropolitaine. Au niveau régional, les Pays de la Loire affichent un taux de 7,8%, les Hauts-de-France 11,6% et La Réunion 22,8%. Plus on descend à un niveau territorial fin, plus les disparités sont marquées.

Si ces disparités apparaissent souvent comme le produit de l'histoire – notamment industrielle – du pays, elles s'expliquent également par un impact différencié de la crise économique de 2008 selon les régions, les départements et les zones d'emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2018-043.pdf>

LOGEMENT-HEBERGEMENT

Publications nationales :

374 000 logements supplémentaires chaque année entre 2010 et 2015

Insee Première, n°1700, juin 2018 (Insee)

La vacance résidentielle s'accroît.

En France entre 2010 et 2015, le parc de logements augmente de 1,1% par an, soit deux fois plus vite que la population. La progression des résidences principales génère les deux tiers de cette croissance avec comme premier moteur la croissance démographique, notamment en périphérie des principales villes-centres. La réduction de la taille des ménages s'atténue et n'explique plus que 28% de l'augmentation du parc, contre 61% entre 1990 et 1999.

La vacance de logements a beaucoup augmenté depuis 2010 (+ 3,4% par an) expliquant désormais 23% du nombre de logements supplémentaires. En France, 2,8 millions de logements sont vacants, soit un taux de vacance de 8% en 2015. La vacance est marquée dans les villes-centres et plus faible en périphérie. Elle est moins prégnante dans les aires urbaines des métropoles régionales, notamment celles où le marché de l'immobilier est tendu.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3572689>

Conditions de logement : amélioration de la situation des ménages à bas revenus mais des inégalités toujours marquées

Études et Résultats, n°1069, juin 2018 (Drees)

Dans un contexte d'amélioration générale de l'habitat, les conditions de logement des ménages à bas revenus restent moins bonnes que celles des ménages plus aisés, quel que soit le critère de confort retenu.

L'écart entre la part des ménages à bas revenus disposant du confort de base (confort sanitaire et présence d'un chauffage central) et cette même part pour les ménages plus aisés s'est nettement réduit. De 17 points en 1996, l'écart n'est plus que de 5 points en 2013. En 2013, 89% des ménages à bas revenus vivent dans un logement disposant de ce niveau de confort.

À l'inverse, les inégalités face au bruit se creusent, même si les nuisances sonores sont globalement en recul.

Les problèmes d'humidité, d'infiltrations d'eau, de sécurité et de qualité de l'air, tendent, comme pour les autres types de nuisances, à être moins fréquents. En revanche, les inégalités liées à ces difficultés entre ménages à bas revenus et ménages plus aisés perdurent. Le constat est le même pour le taux de surpeuplement. L'écart entre les ménages plus aisés et les ménages à bas revenus est très marqué (16 points). Il n'a baissé que d'un point entre 1996 et 2013, en raison d'une légère hausse du surpeuplement pour les ménages à bas revenus entre 2006 et 2013.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1069.pdf>

Taux d'effort en logement : en prenant en compte le coût du service de logement, les propriétaires français sont bien placés en Europe

Insee Analyses, n°39, juillet 2018 (Insee)

Le taux d'effort des ménages pour se loger est un indicateur d'accessibilité au logement qui mesure le poids des dépenses de logement dans le revenu des ménages.

Dans sa version usuelle, fondée sur les dépenses effectives des ménages, il ne prend pas en compte le coût du service de logement que les propriétaires se rendent à eux-mêmes quand ils occupent leur logement. Par contre, il en tient compte pour les locataires, par le biais du loyer dont ils s'acquittent. Cet indicateur est donc limité pour comparer le poids des dépenses de logement entre propriétaires et locataires et pour établir des comparaisons internationales. Aussi propose-t-on deux indicateurs alternatifs de taux d'effort qui corrigent ce défaut de comparabilité en intégrant ce coût pour tous les types d'occupants.

En 2015, le taux d'effort moyen de l'ensemble des ménages métropolitains passe de 19% dans sa définition usuelle à 24% dans ses versions alternatives. Le taux d'effort des locataires du secteur libre reste supérieur à celui des propriétaires mais les écarts entre statuts d'occupation se resserrent. Dans une Europe réduite à une dizaine de pays, et avec cette nouvelle acception du taux d'effort, la France est parmi les pays à taux d'effort modéré, avec le Portugal et l'Autriche.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3589066>

Le parc de logements en France au 1er janvier 2018

Insee Focus, n°126, octobre 2018 (Insee)

36,3 millions de logements en France hors Mayotte.

Au 1er janvier 2018, la France hors Mayotte compte 36,3 millions de logements. En France métropolitaine, 82% des logements

sont des résidences principales et 56% des logements individuels. L'unité urbaine de Paris rassemble 16% des résidences principales, et les communes rurales, 41% des résidences secondaires. Dans les départements d'outre-mer, le parc de logements augmente plus vite qu'en métropole, de l'ordre de 2,5% en moyenne par an depuis trente ans, contre 1,1% en métropole.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3620894>

11 millions de personnes sont locataires d'un logement social

Insee Première, n°1715, octobre 2018 (Insee)

En 2016, en France, 10,7 millions de personnes sont locataires d'un logement social. Le parc social comprend 4,5 millions de logements, soit 16% de l'ensemble du parc de logements occupés. Les logements sociaux sont relativement plus présents dans les grandes unités urbaines de plus de 200 000 habitants, qui concentrent 57% du parc social.

L'âge moyen des locataires du parc social est de 50 ans. Il se situe entre celui des locataires du secteur libre et celui des propriétaires occupants. Le niveau de vie médian des occupants du parc social s'élève à 15 100 euros, soit un montant inférieur au niveau de vie médian du reste de la population. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les locataires du parc social que pour les autres catégories d'occupants : il atteint 35%, contre 23% pour les locataires du secteur libre et 7% chez les propriétaires occupants.

Répondant plus souvent aux critères d'attribution d'un logement social, les familles monoparentales et les natifs de l'étranger sont très présents dans les logements sociaux.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3635547>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

24 600 logements supplémentaires chaque année : une croissance portée par le dynamisme démographique

Insee Flash Pays de la Loire, n°83, juin 2018 (Insee)

Dans les Pays de la Loire, depuis 2000, un logement créé sur deux répond aux besoins induits par la croissance démographique. Ce phénomène est nettement plus marqué qu'en France métropolitaine, en lien avec le fort dynamisme démographique dans la région. La taille des ménages continue de diminuer ; ceci participe aussi à la croissance du parc de logements, même si ce phénomène a fortement diminué en 25 ans. Les logements vacants et les résidences secondaires expliquent le quart restant de l'évolution du parc. Le nombre de logements augmente plus fortement dans les banlieues des grands pôles urbains. Les résidences secondaires se localisent majoritairement sur le littoral.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568570>

L'Atlas du logement et des territoires – Pays de la Loire

Atlas version Pays de la Loire - Édition 2018, octobre 2018 (Caisse des Dépôts)

Ce document présente, sous forme de cartes et de tableaux, des données synthétiques sur l'évolution socio-démographique des territoires, l'activité de construction et le secteur du logement social. Il est constitué d'une synthèse nationale et des éditions régionales.

Dans un contexte de regroupements de bailleurs prévus par le projet de loi Élan, nous dressons cette année un panorama du patrimoine de logements sociaux par département et par type de bailleurs sociaux.

https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/atlas_pays-de-la-loire_2018.pdf

(Voir ici la synthèse nationale : https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/atlas_national_2018_-_synthese_nationale_en_ligne.pdf)

Les familles et les ménages modestes plus exposés à des conditions de logement dégradées

Insee Analyses Pays de la Loire, n°65, septembre 2018 (Insee)

Une approche des conditions de logement dégradées.

Logement trop petit, probablement énergivore ou dégradé : 210 400 ménages habitant dans le parc privé des Pays de la Loire sont touchés par au moins une de ces difficultés en 2015. Même si la situation régionale est plutôt favorable par rapport à la moyenne nationale, ces conditions de logement dégradées génèrent des enjeux en matière de santé et de sécurité. Les trois quarts des ménages vivant dans un logement trop petit sont des familles. Les personnes seules et les familles monoparentales habitent plus souvent que les autres ménages dans un logement probablement énergivore ou présentant un risque de bâti dégradé. La pauvreté amplifie le risque de vivre dans des conditions de logement dégradées. Les locataires sont plus souvent exposés que les propriétaires. Les difficultés étudiées sont plus fréquentes dans les appartements, les logements petits et anciens.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3613466>

FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE

Publications nationales :

Le quotidien des familles après une séparation - État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés

Les Dossiers de la Drees, n°27, juin 2018 (Drees)

Cette revue de littérature recense des résultats de recherche principalement sociologiques mais aussi d'études statistiques, en France et à l'étranger, sur les processus à l'œuvre à la suite des séparations conjugales des couples ayant des enfants mineurs. Le dossier traite des définitions de la famille et des concepts les plus opérationnels dans les cas de familles séparées. Il présente ensuite les études existantes sur les pratiques de coparentalité d'une part, et l'importance de l'entourage familial et de la fratrie d'autre part après une séparation.

Il se concentre par la suite sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale, avant de décrire les modalités d'organisation résidentielle et financière des familles séparées, telles qu'elles apparaissent dans la littérature explorée. La position sociale des parents, le temps et l'espace ainsi que les normes sociales expliquent pour l'essentiel ces pratiques.

Le dossier conclut sur les enjeux méthodologiques propres aux enquêtes sociologiques qualitatives et quantitatives sur ces thématiques et en particulier l'intérêt de considérer le réseau familial élargi ou d'observer des trajectoires de vie.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd27.pdf>

Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique - Revue de littérature

Notes & rapports, n°2018/04, avril 2018 (Injep)

Cette revue de littérature porte sur le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique, un phénomène qui pourrait concerner plus d'un jeune sur deux dans une grande diversité de domaines (insertion, santé, logement, etc.). Le non-recours participe à la montée de la pauvreté et au creusement des inégalités.

En France, les conditions d'accès aux droits sociaux sont particulièrement complexes et restrictives pour les jeunes adultes de moins de 25 ans, âge à partir duquel les individus peuvent prétendre au RSA. Le régime de citoyenneté socioéconomique réservé aux jeunes adultes se caractérise par un accès tardif et inégalitaire à la citoyenneté économique, conjugué à un accès familialisé à la citoyenneté sociale. Ce traitement spécifique des jeunes adultes par l'État social fait l'objet de nombreuses critiques depuis le début des années 1990. L'approche des politiques publiques de jeunesse par la question du non-recours s'inscrit ainsi dans la continuité d'un questionnement général autour de la place des jeunes adultes dans le modèle de protection sociale.

La première partie de cette revue présente une grille de lecture du non-recours des jeunes adultes à l'aide publique et propose une synthèse des principales données statistiques disponibles. La seconde partie retrace le processus par lequel ce phénomène devient aujourd'hui un problème public dans le champ des politiques publiques de jeunesse. La troisième partie analyse les raisons du non-recours à l'aide publique en matière d'insertion socioprofessionnelle. La quatrième partie enfin s'intéresse au non-recours à l'aide publique en matière de logement et d'hébergement en proposant ensuite un focus sur la catégorie des « jeunes en errance ».

Pour ce faire, la revue s'appuie principalement sur des travaux en sociologie et en sciences politiques, ainsi que sur quelques travaux relevant d'autres disciplines comme les sciences de l'éducation et la psychologie.

<http://www.injep.fr/sites/default/files/documents/rapport-2018-04-non-recours.pdf>

Les grands-parents : un mode de garde régulier ou occasionnel pour deux tiers des jeunes enfants

Études et Résultats, n°1070, juin 2018 (Drees)

Le recours aux grands-parents comme solution de garde et d'accueil des jeunes enfants répond à des logiques très spécifiques. Les grands-parents sont rarement le premier mode de prise en charge des enfants de moins de 6 ans : seuls 2% sont gardés principalement de cette manière. Pourtant, l'intervention des grands-parents est loin d'être anecdotique : environ deux tiers des enfants de moins de 6 ans sont gardés au moins occasionnellement par eux. Les formes d'aide apportée par les grands-parents viennent plutôt compléter les modes d'accueil existants.

Les interventions des grands-parents concernent davantage d'enfants en semaine que les week-ends, mais pour des temps plus courts. Le mercredi fait exception : une forte proportion d'enfants est gardée pour des durées relativement longues.

La garde des petits-enfants par leurs grands-parents peut prendre différentes formes qui se combinent entre elles : elle peut avoir lieu dans le cadre d'une organisation régulière, en dépannage, ou pour les vacances et les week-ends. La faible distance entre les logements des grands-parents et des petits-enfants ainsi que l'activité des mères sont les facteurs qui augmentent le plus la probabilité de recourir aux grands-parents dans une organisation régulière.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1070.pdf>

Études, travail, logement : comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ?

Études et Résultats, n°1071, juin 2018 (Drees)

Fin 2014, 1,4 million d'adultes de 18 à 24 ans ont leurs parents séparés. Dans près de neuf cas sur dix, ces jeunes ont vécu principalement chez un seul de leurs parents à la suite de la séparation (majoritairement leur mère). Résider chez un seul de ses parents distend les relations avec l'autre parent. Un jeune sur quatre déclare ainsi ne plus avoir de relation avec son père. La séparation des parents, et notamment la conflictualité qu'elle peut impliquer, a des conséquences sur le devenir des jeunes. Ils sont moins souvent en études et leur niveau de diplôme est souvent moins élevé que celui des jeunes dont les parents forment un couple. Toutefois, lorsque les relations entre les parents sont bonnes les écarts de niveau de diplôme sont moindres. Les jeunes dont les parents se sont séparés ont plus fréquemment quitté le domicile parental que les autres, en particulier si le parent avec qui ils ont vécu après la séparation a eu un enfant ou bel-enfant d'une nouvelle union. Ils déclarent plus souvent avoir pris un logement autonome pour devenir indépendant et moins souvent pour leurs études ou leur emploi. Toutefois, quand ils ont quitté le domicile parental, ils habitent moins loin d'au moins un de leurs parents.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1071.pdf>

Les mineurs isolés étrangers et les inégalités de prise en charge en protection de l'enfance en France

Documents de travail, n°238, juin 2018 (Ined)

Ce document de travail est la traduction d'un article paru dans la revue Social Work and Society qui consacre deux numéros spéciaux à la thématique des « mineurs non accompagnés en Europe ». Ce papier a pour objectif de présenter la situation des mineurs non accompagnés qui, en France sont indifféremment nommés MNA ou Mineurs Isolés étrangers (MIE). Chaque article de la revue présentant un pays de l'OCDE et devant respecter un même format afin de permettre des comparaisons internationales, ce papier fournit un état des lieux des connaissances du système juridique de prise en charge de cette population, des données chiffrées disponibles et des modalités d'accompagnement. Il s'appuie à la fois sur une étude de la littérature française sur ce thème et sur des analyses originales issues de l'Etude Longitudinale sur l'accès à l'Autonomie des jeunes Placés (ELAP) menée par l'INED et le laboratoire Printemps (CNRS) dans sept départements d'Ile-de-France et du Nord Pas-de-Calais. L'accompagnement durant la prise en charge et les âges à la sortie de placement sont ainsi comparés aux autres jeunes protégés en France entre 17 et 20 ans.

https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/28219/dt_2018_238_mineurs.isolees.etranger_mineurs.non.accompagnees.fr.pdf

Jeunesse(s) : les voies de l'autonomie

Informations sociales, n° 195, 2016 (Cnaf)

Depuis près de deux décennies, l'accès des jeunes à l'autonomie souffre de l'impact de difficultés économiques durables. Celles-ci perturbent notablement la transition vers l'âge adulte. Trouver son premier emploi, concilier travail et études supérieures, accéder à un logement autonome sont autant d'épreuves pour les moins de 30 ans, au point qu'elles caractérisent cette phase de la vie. Pour aider les jeunes à faire face à ces difficultés, les pouvoirs publics mettent en œuvre des dispositifs et des programmes dont la portée est régulièrement débattue par les spécialistes et les professionnels, même si ces controverses affluent peu dans le débat public. Ces évolutions et programmes suscitent une diversité de pratiques d'accompagnement (professionnelles, associatives, militantes, issues de l'entreprise) souvent innovantes, dont beaucoup facilitent les parcours des jeunes vers l'âge adulte.

Ce numéro de la revue Informations sociales présente les différentes voies d'accès à l'autonomie des jeunes en France (par l'emploi, les études supérieures, le logement...) ainsi que les évolutions récentes dans les parcours des jeunes et les manières dont ces derniers perçoivent leur avenir et leur passage vers l'âge adulte (première partie). Face à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, l'intervention publique peut être considérée comme une modalité de structuration de leurs parcours de vie vers l'âge adulte. Dans cette perspective, il est utile à la fois de comprendre les logiques sur lesquelles reposent les politiques en direction de la jeunesse, d'en saisir les évolutions et de s'intéresser à certains dispositifs récents qui visent à faciliter les modalités d'accès à l'autonomie, comme la Garantie jeunes (deuxième partie). L'accompagnement individuel et collectif des jeunes dans leur accès à l'autonomie fait l'objet d'une pluralité d'interventions, qu'elles soient professionnelles, bénévoles, militantes ou issues du monde de l'entreprise. Le renouvellement de ces pratiques, tout à fait notable, ouvre des perspectives intéressantes pour l'émancipation des nouvelles générations (troisième partie).

<https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2016-4.htm>

Vivre la monoparentalité en situation de précarité

Revue des politiques sociales et familiales, n°127, octobre 2018 (Cnaf)

Aujourd'hui, 23% des familles sont monoparentales. Ce nombre a plus que doublé depuis le début des années 1980, en raison de l'accroissement des séparations et des divorces de couples avec enfant(s). Selon l'Insee, l'expression « famille monoparentale » fait référence à un parent vivant sans conjoint avec un ou plusieurs enfants. La catégorie des familles monoparentales recouvre des situations variées (veuvage, maternité célibataire, séparation), mais les ruptures d'union sont à l'origine des trois quarts des

foyers monoparentaux.

La Cnaf a été parmi les premières institutions publiques à s'intéresser à la recherche sur les familles monoparentales en lançant des premiers travaux dans les années 1980 et 1990.

Ceci tient à la fois à l'intérêt propre que la Cnaf porte aux recherches portant sur l'évolution des structures familiales, et au fait que les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont les organismes chargés de verser plusieurs prestations spécifiques aux familles monoparentales : l'allocation de soutien familial (créée au départ pour les familles d'orphelins) et l'allocation de parent isolé (depuis 2009 revenu de solidarité active majoré – RSA majoré). Les Caf peuvent également assurer, en fonction des accords locaux avec les conseils départementaux, l'accompagnement social des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré.

La monoparentalité, dans certains cas, se cumule avec des facteurs dits de « vulnérabilité » : jeunesse du parent, faible niveau de formation, faible revenu, risque accru de chômage et de précarité de l'emploi. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées par la précarité : 34,9% d'entre elles, soit deux millions de personnes, disposent de revenus inférieurs au seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian, contre 11,8% des personnes vivant en couple. Elles sont aussi 27% à être touchées par la pauvreté en conditions de vie.

Dans ce contexte, la Cnaf a lancé, en 2014, un appel à projets de recherche invitant à investiguer les relations entre monoparentalité et situation de précarité, et plus particulièrement la catégorisation des familles monoparentales, leur vécu quotidien et celui de leurs enfants en situation de précarité, ainsi que le rôle de leurs proches et de la solidarité familiale...

<http://www.caf.fr/presse-institutionnel/recherche-et-statistiques/publications/revue-des-politiques-sociales-et-familiales/revue-des-politiques-sociales-et-familiales-ndeg-127>

PERSONNES AGEES

Publications nationales :

Minimum vieillesse : un allocataire sur deux se perçoit en mauvaise santé

Études et Résultats, n°1066, juin 2018 (Drees)

En 2012, 47% des allocataires du minimum vieillesse en France métropolitaine se perçoivent en mauvaise ou très mauvaise santé, alors que ce n'est le cas que de 15% des personnes de 60 ans ou plus. Ils sont également plus nombreux à déclarer être atteints d'une maladie chronique (70% contre 57%), à faire état de limitations d'activité importantes (44% contre 16%) et à être en situation de détresse psychologique (29% contre 15%). Cet état de santé dégradé concerne davantage les allocataires les plus pauvres, ainsi que ceux entrés avant 65 ans dans le dispositif, notamment en raison d'une situation de handicap, d'invalidité ou d'inaptitude au travail.

14% des allocataires du minimum vieillesse déclarent avoir renoncé, pour raisons financières, à des consultations de médecin au cours de l'année et 31% à des soins dentaires, contre respectivement 3% et 16% pour l'ensemble des personnes de 60 ans ou plus.

Enfin, 16% des allocataires ne sont ni couverts par une complémentaire santé – couverture maladie universelle complémentaire incluse – ni pris en charge à 100% par la Sécurité sociale au titre d'une affection de longue durée. Or, ne pas avoir de couverture maladie conduit souvent au renoncement aux soins pour raisons financières.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1066.pdf>

Le personnel et les difficultés de recrutement dans les Ehpad

Études et Résultats, n°1067, juin 2018 (Drees)

D'après l'enquête EHPA de la DREES, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) emploient, toutes professions confondues, 62,8 personnes en équivalent temps plein pour 100 places au 31 décembre 2015. Lorsqu'il se limite au personnel soignant (aides-soignants, infirmiers principalement), ce taux d'encadrement varie de 22,8 postes par tranche de 100 places pour les structures privées à but lucratif à 36,7 pour les structures publiques hospitalières.

Le renouvellement du personnel est fréquent dans les Ehpad, 15% du personnel ayant moins d'un an d'ancienneté. Il s'avère difficile à gérer pour une partie de ces établissements puisque 44% déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, entraînant dans 63% d'entre eux, la présence de postes non pourvus depuis plus de six mois.

C'est particulièrement le cas dans les Ehpad du secteur privé, dont la moitié se heurte à des difficultés de recrutement. Celles-ci concernent surtout les aides-soignants, pour lesquels 16% de ces Ehpad ont des postes non pourvus.

La situation géographique de l'établissement contribue également à la survenue de difficultés de recrutement. Près de la moitié des Ehpad implantés dans des communes isolées rencontrent ainsi des difficultés de recrutement, et 15% ont des postes de médecins coordonnateurs non pourvus.

http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1067.pdf

Un tiers des seniors sans emploi ni retraite vivent en dessous du seuil de pauvreté

Études et Résultats, n°1079, septembre 2018 (Drees)

En 2015, 1,4 million de personnes âgées de 53 à 69 ans résidant en France métropolitaine, soit 11% des personnes de cette tranche d'âge, ne perçoivent ni revenu d'activité ni pension de retraite, qu'elle soit de droit direct ou de réversion.

Ces seniors n'ayant ni emploi ni retraite (NER) sont en majorité des femmes. Ils sont en moins bonne santé et moins diplômés que les autres seniors. Ils sont aussi plus éloignés du marché du travail que les personnes de 25 à 52 ans sans emploi.

Avec un niveau de vie médian de 1 270 euros par mois, le taux de pauvreté des seniors NER atteint 32%, contre 7% pour les seniors en emploi ou à la retraite. Si, quel que soit leur profil, les seniors NER sont plus souvent pauvres que les autres, des disparités apparaissent néanmoins. Parmi eux, ceux dont le conjoint travaille ou est à la retraite présentent un taux de pauvreté plus faible que ceux vivant seuls ou dont le conjoint est également NER.

La composition du revenu disponible des ménages dans lesquels vivent les seniors NER varie notablement s'ils sont en situation de handicap ou pas, selon la présence ou non d'un conjoint et selon son statut d'activité.

La redistribution réalisée par le système sociofiscal réduit le nombre de seniors NER pauvres de 30%, comme pour les autres seniors. En l'absence de ces transferts sociaux et fiscaux, presque un senior sans emploi ni retraite sur deux serait pauvre.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1079.pdf>

La durée de perception de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est de 3 ans et demi en moyenne

Études et Résultats, n°1082, octobre 2018 (Drees)

Les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) perçoivent en moyenne cette prestation pendant 3 ans et demi. Les hommes en bénéficient en moyenne un an de moins que les femmes. La durée est par ailleurs très variable selon le profil du bénéficiaire : âge, degré de perte d'autonomie, lieu de prise en charge, etc. Les durées de perception de l'APA les plus longues (5 années environ) concernent en général des femmes prises en charge en établissement et dont la perte d'autonomie s'est aggravée. Les durées les plus courtes (moins de 2 années) s'appliquent plus souvent aux hommes pris en charge à domicile et déjà très dépendants au moment de l'ouverture de leurs droits.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1082.pdf>

SANTE-HANDICAP

Publications nationales :

Les difficultés pour entendre, voir et mastiquer augmentent avec l'âge

Études et Résultats, n°1065, juin 2018 (Drees)

En France métropolitaine en 2015, 17% des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile déclarent avoir beaucoup de difficultés à mordre et mâcher un aliment ferme ou ne pas y parvenir, même quand elles portent un dentier, d'après l'enquête Capacités, Aides et REssources (CARE) ménages, volet seniors, qui interroge 10 600 personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile.

Parmi ces mêmes seniors, 6% signalent de nombreuses difficultés ou une incapacité pour voir de près et 4% pour voir de loin, malgré leurs lunettes ou leurs lentilles le cas échéant. Enfin, la même proportion de personnes (4%) déclarent avoir beaucoup de difficultés à entendre une personne dans une pièce silencieuse ou ne pas y parvenir, même quand elles sont équipées d'un appareil auditif.

Les difficultés de mastication augmentent progressivement avec l'âge ; la vue et l'ouïe se dégradent, elles, rapidement à partir de 80 ans.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1065.pdf>

La mortalité infantile est stable depuis dix ans après des décennies de baisse

Insee Focus, n°117, juin 2018 (Insee)

En 2016, 2 900 enfants de moins d'un an sont décédés en France, soit 3,7 décès pour 1 000 naissances vivantes. Ce taux a baissé très fortement tout au long du vingtième siècle et est resté stable depuis 2005.

La mortalité infantile se concentre dans les premiers jours de la vie : la moitié des enfants décédés avant leur premier anniversaire ont vécu moins d'une semaine.

La mortalité infantile est la plus élevée dans les DOM. La France se situe dans la moyenne des pays de l'Union Européenne.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3560308>

Les personnes accueillies dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés en 2014 – Résultats de l'enquête ES-Handicap 2014

Les Dossiers de la Drees, n°28, juillet 2018 (Drees)

Fin 2014, 493 000 personnes handicapées sont accueillies en établissements sociaux et médico-sociaux, soit une augmentation de 5,7% par rapport à 2010.

65% des personnes accueillies en structures pour enfants handicapés et 59% de celles présentes dans les structures pour adultes handicapés sont des hommes. Les adultes accueillis sont en moyenne plus âgés qu'en 2010.

Le lien entre déficience principale et type d'établissement est plus fort pour les enfants que pour les adultes.

Globalement, les parcours au sein du secteur médico-social relèvent cependant davantage d'une logique de filières pour les adultes que pour les enfants handicapés.

La scolarisation en milieu ordinaire et en unité d'enseignement externalisée progresse sensiblement pour les enfants.

<http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dd28.pdf>

Les femmes vivent neuf mois de plus en bonne santé en 2017

Études et Résultats, n°1083, octobre 2018 (Drees)

En 2017, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes, s'élève en France à 64,9 ans pour les femmes. Entre 2016 et 2017, cet indicateur a progressé de 0,8 an, tandis que l'espérance de vie à la naissance est restée stable, atteignant 85,3 ans. Les femmes vivent ainsi plus longtemps en bonne santé, contrairement aux hommes au cours de la même période. L'espérance de vie en bonne santé de ces derniers a reculé de 0,1 an pour atteindre 62,6 ans en 2017, tandis que leur espérance de vie à la naissance est passée de 79,3 ans en 2016 à 79,5 ans en 2017. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie en bonne santé est restée stable pour les hommes, tandis que pour les femmes, la tendance est plutôt à la hausse depuis 2012. Cette tendance récente restant à confirmer dans les prochaines années.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1083.pdf>

La moitié des rendez-vous sont obtenus en 2 jours chez le généraliste, en 52 jours chez l'ophtalmologiste

Études et Résultats, n°1085, octobre 2018 (Drees)

Un rendez-vous sur deux avec un médecin généraliste est obtenu en moins de deux jours, selon l'enquête sur les délais d'attente en matière d'accès aux soins réalisée par la DREES, auprès de 40 000 personnes. Pour certaines spécialités médicales, ces délais d'attente sont de plus de deux mois. C'est en ophtalmologie, dermatologie, cardiologie, gynécologie et rhumatologie qu'ils sont les plus importants. Toutefois, les délais sont bien moindres, quel que soit le professionnel contacté, lorsque la demande de rendez-vous est liée à l'apparition ou à l'aggravation de symptômes. Ainsi, chez le médecin généraliste, la moitié des prises de contact aboutissent à un rendez-vous dans la journée en cas d'apparition ou d'aggravation de symptômes, contre 6 jours pour un contrôle périodique.

Les temps d'attente sont plus longs dans les communes où l'accessibilité géographique aux professionnels de santé est faible, notamment dans les petits et moyens pôles et dans les communes hors influence des pôles.

Les délais sont jugés corrects ou rapides pour huit demandes de rendez-vous sur dix, sauf dans les spécialités médicales pour lesquelles ils sont les plus longs. La quasi-totalité des prises de contact se concrétisent par l'obtention d'un rendez-vous.

Toutefois, les personnes qui ne réussissent pas à en obtenir un, cherchent en majorité à contacter un autre professionnel. Elles se reportent assez peu vers les urgences hospitalières.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1085-2.pdf>

Le nombre des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés a doublé depuis 1990

Études et Résultats, n°1087, octobre 2018 (Drees)

Fin décembre 2017, 1,13 million de personnes perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH), dont 55,6% l'AAH1 (taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%) et 44,4% l'AAH2 (taux d'incapacité entre 50% et 79%). 52% des allocataires de l'AAH1 sont des hommes, dont l'âge médian est de 48 ans. Les femmes allocataires de l'AAH1 sont légèrement plus âgées, leur âge médian étant de 51 ans.

La répartition par sexe des allocataires de l'AAH2 est identique à celle de l'AAH1. En revanche, les allocataires de l'AAH2 sont plus jeunes (âge médian de 47 ans). Les taux de prévalence à l'AAH2, c'est-à-dire la proportion des allocataires parmi la population de la classe d'âge, sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes jusqu'à 43 ans ; au-delà, la tendance s'inverse.

Entre 1990 et 2017, le nombre d'allocataires de l'AAH a doublé. Plusieurs facteurs expliquent cette croissance : des effets démographiques liés au baby-boom, des modifications réglementaires depuis 2005, dont plusieurs revalorisations exceptionnelles et, depuis 2008, le contexte économique. Le nombre d'allocataires de l'AAH1 a ainsi augmenté de 12,8% par rapport à 2006 ; la hausse est nettement plus marquée pour celui de l'AAH2, puisque les effectifs ont doublé depuis 2006.

https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er_1087.pdf

Prise en charge des patients en situation de vulnérabilité sociale : opinions et pratiques des médecins généralistes

Études et Résultats, n°1089, octobre 2018 (Drees)

En tant qu'acteurs clés du premier recours, les médecins généralistes ont un rôle central dans la prise en charge des patients en situation de vulnérabilité sociale. Ce rôle peut, cependant, s'avérer complexe car la prise en charge de ces patients soulève différents types de problèmes : des difficultés cliniques (notamment la fréquence de la multimorbidité), des durées de consultation plus importantes, une coordination souvent délicate avec les secteurs social et médico-social.

Malgré ces difficultés, plus de huit médecins généralistes sur dix estiment qu'il relève de leur rôle d'adapter leur relation au patient selon sa situation sociale, mais aussi de repérer les patients en situation de vulnérabilité sociale. Plus d'un médecin généraliste sur deux souhaiterait ainsi être mieux formé à la prise en charge de ces patients.

Par ailleurs, ces difficultés et ces besoins de formation semblent plutôt atténués par l'expérience que peut représenter une plus grande confrontation à la vulnérabilité sociale dans la patientèle.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1089.pdf>

Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

216 700 interruptions volontaires de grossesse en 2017

Études et Résultats, n°1081, septembre 2018 (Drees)

En 2017, 216 700 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées en France, dont 202 900 auprès de femmes résidant en Métropole. Le taux de recours s'élève à 14,4 IVG pour 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans en Métropole et à 26,1 dans les départements et régions d'outremer (DROM). Les jeunes femmes (20 à 24 ans) restent les plus concernées, avec un taux de 26,7 IVG pour 1 000 femmes pour la France entière. L'indice conjoncturel d'avortement se maintient à 0,53 IVG par

femme en 2017.

Les écarts régionaux perdurent, les taux de recours allant du simple au double selon les régions. En Métropole, ils varient de 10,2 IVG pour 1 000 femmes en Pays de la Loire à 21,4 IVG en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils sont souvent plus élevés dans les DROM et atteignent 33,6 en Guadeloupe.

48 100 IVG ont été réalisées hors d'une structure hospitalière, soit 22% du total des IVG. À l'hôpital, la part des IVG instrumentales continue de décroître et s'élève à 41%, soit 32% du total des IVG.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1081.pdf>

DEMOGRAPHIE

Publications nationales :

770 000 bébés nés en France en 2017 : six sur dix sont nés hors mariage

Insee Focus, n°124, septembre 2018 (Insee)

En 2017, 770 000 bébés sont nés en France. Six nouveau-nés sur dix ont des parents qui ne sont pas mariés. Au début du XXe siècle, c'était le cas de moins d'une naissance sur dix.

La part de naissances hors mariage est supérieure à 50% sur la plus grande partie du territoire. Elle est la plus élevée dans les départements et régions d'outre-mer et dans l'Ouest de la France. Dans l'Union européenne, la France est le pays où la part des naissances hors mariage est la plus élevée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3599508>

Les femmes vivent neuf mois de plus en bonne santé en 2017

Études et Résultats, n°1083, octobre 2018 (Drees)

En 2017, l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire le nombre d'années que peut espérer vivre une personne sans être limitée dans ses activités quotidiennes, s'élève en France à 64,9 ans pour les femmes. Entre 2016 et 2017, cet indicateur a progressé de 0,8 an, tandis que l'espérance de vie à la naissance est restée stable, atteignant 85,3 ans. Les femmes vivent ainsi plus longtemps en bonne santé, contrairement aux hommes au cours de la même période. L'espérance de vie en bonne santé de ces derniers a reculé de 0,1 an pour atteindre 62,6 ans en 2017, tandis que leur espérance de vie à la naissance est passée de 79,3 ans en 2016 à 79,5 ans en 2017. Au cours des dix dernières années, l'espérance de vie en bonne santé est restée stable pour les hommes, tandis que pour les femmes, la tendance est plutôt à la hausse depuis 2012. Cette tendance récente restant à confirmer dans les prochaines années.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1083.pdf>

606 000 personnes sont décédées en France en 2017, la moitié avait plus de 83 ans

Insee Focus, n°128, octobre 2018 (Insee)

En 2017, 606 000 personnes sont décédées en France. La moitié avait plus de 83 ans et un quart plus de 90 ans. L'âge moyen au décès ne cesse d'augmenter depuis cinquante ans. Il est passé de 72 ans pour les femmes décédées en 1967 à 83 ans pour celles décédées en 2017, et de 64 à 76 ans pour les hommes sur la même période. Depuis 1967, le nombre de décès de nouveau-nés a été divisé par six.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3629105>



Publications d'intérêt régional et/ou infrarégional :

Une croissance de population concentrée à l'ouest et un fort vieillissement - Projections de population à horizon 2050.

Insee Analyses Pays de la Loire, n°61, juin 2018 (Insee)

Si les tendances démographiques se poursuivaient, dans les Pays de la Loire, la croissance de la population resterait plus marquée à l'ouest d'ici 2050. Le littoral serait particulièrement impacté par le vieillissement de la population. Même s'il attirait moins de seniors, la population resterait plus âgée qu'en moyenne régionale. Historiquement, la croissance de population est plus marquée autour de la métropole nantaise. L'accentuation de l'attractivité des territoires les plus dynamiques et la diminution de l'attractivité des moins dynamiques conduirait à accroître la concentration de la population à l'ouest de la région. Dans les territoires peu denses et à faible dynamique démographique, attirer des familles permettrait d'atteindre un rythme de croissance semblable au niveau national.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3569851>

À l'horizon 2050, plus d'un quart de personnes âgées de 65 ans ou plus dans les Pays de la Loire

Insee Flash Pays de la Loire, n°67, juin 2018 (Insee)

Si les tendances démographiques se poursuivaient, les Pays de la Loire compteraient 4,5 millions d'habitants en 2050, soit 840 000 de plus qu'en 2013. La région serait la plus dynamique de France métropolitaine par sa croissance démographique. Les flux

migratoires y contribueraient pour deux tiers. Le nombre de naissances demeurerait supérieur au nombre de décès mais le solde naturel se réduirait fortement. Au total, la croissance démographique ralentirait par rapport à la période 2008-2013. Elle serait principalement portée par la Loire-Atlantique, mais aussi par le Maine-et-Loire et la Vendée. La population vieillirait : en 2050, les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient entre 25% de la population en Loire-Atlantique et 36% en Vendée.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2868681>

STATISTIQUES-RECENSEMENTS

Une commune sur six a réalisé une analyse des besoins sociaux sur son territoire

Études et Résultats, n°1078, septembre 2018 (Drees)

Fin 2014, près d'une commune sur six a déjà réalisé une analyse des besoins sociaux (ABS) sur son territoire. Cet exercice, qui repose en partie sur l'observation des caractéristiques de la population pouvant relever de l'aide sociale, est moins répandu dans les petites communes que dans les grandes : 11% des communes de moins de 1500 habitants l'ont mis en œuvre contre 76% de celles de plus de 30 000 habitants. Les analyses des besoins sociaux réalisées en 2014 ou avant couvrent ainsi un peu plus de la moitié de la population française. Parmi les communes ayant réalisé une ABS, une sur cinq l'a renouvelée tous les ans, la moitié ne l'a pas reconduite chaque année et un tiers n'en a fait qu'une seule. Les grandes et moyennes communes se tournent davantage vers des prestataires extérieurs que les petites communes qui internalisent complètement leur ABS.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1078.pdf>

MEMBRES DE LA PLATEFORME

COMITE TECHNIQUE	AUTRES MEMBRES
<p>ARS Pays de la Loire Conseil départemental de Loire-Atlantique Conseil départemental de Maine-et-Loire Conseil départemental de la Sarthe Conseil départemental de Vendée Direction régionale de l'INSEE DRDJSCS des Pays de la Loire Direction départementale déléguée de la DRDJSCS des Pays de la Loire : 44 Directions départementales de la cohésion sociale 49 ; 72 ; 85 et de la protection des populations : 53</p>	<p>Caisses d'allocation familiales CARSAT Pays de la Loire CREAI Pays de la Loire DIRECCTE Pays de la Loire DTPJJ Loire Atlantique-Vendée DREAL Pays de la Loire les MDPH MSA ORS Pays de la Loire Préfecture des Pays de la Loire Rectorat de l'académie de Nantes</p>

Editeur :

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

Nous contacter :

contact@pos-pays-de-la-loire.fr

www.pos-pays-de-la-loire.fr

www.pays-de-la-loire.drdjcs.gouv.fr

Pour vous inscrire ou désinscrire, envoyez un mail à : contact@pos-pays-de-la-loire.fr

Partenaire animateur de la plateforme : le Compas (www.lecompas.fr)

